

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 18 AVRIL 2025

**DELIBERATION N°CP2025-
04/9/29
DOSSIER N°6874**

**PLAN DEPARTEMENTAL D'ATTRACTIVITE SANTE "AVEC
NOUS, DITES...23 !" - AIDES INDIVIDUELLES**

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Bertrand LABAR, Armelle MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Marinette JOUANNETAUD à Mary-Line GEOFFRE
Jean-Luc LEGER à Renée NICOUX
Jean-Jacques LOZACH à Eric BODEAU
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT
Valéry MARTIN à Laurence CHEVREUX
Valérie SIMONET à Patrice MORANCAIS

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction du Développement et de l'Innovation*

RAPPORTEUR : Mme Laurence CHEVREUX

**OBJET : PLAN DEPARTEMENTAL D'ATTRACTIVITE SANTE "AVEC NOUS,
DITES...23 !" - AIDES INDIVIDUELLES**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU la délibération n° CD2024-10/3/1 de l'Assemblée départementale du 11 octobre 2024 approuvant le plan d'action et le nouveau règlement d'aides du Plan Départemental d'Attractivité Santé « Avec nous, dites 23... ! » qui se substitue au plan Santé « Dites 23... ! » ;
VU la délibération n° CP2025-02/9/35 de la Commission Permanente du 21 février 2025 approuvant les termes de la convention entre les futures bénéficiaires et le Conseil départemental dans le cadre du Plan*

Départementale d'Attractivité Santé « Avec nous, dites 23... ! » ;
 VU la délibération n°CD2025-03/3/12 de l'Assemblée départementale du 07 mars 2025 approuvant les modifications du guide des aides du PDAS ;
 VU le budget de l'exercice,
 VU le rapport CP2025-04/9/29 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'accorder aux bénéficiaires ci-dessous, les aides liées aux frais de stage, dans le cadre du Plan Départemental d'Attractivité Santé « Avec nous, dites 23... ! »,

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer les conventions attributives relatives aux aides liées aux frais de stage, dans le cadre du Plan Départemental d'Attractivité Santé « Avec nous, dites.. 23 ! ».

BÉNÉFICIAIRE	SPÉCIALITÉ DATE ET LIEU DU STAGE	AIDE ACCORDÉE
C. A.	MÉDECINE GÉNÉRALE (Limoges) 9 ^e année stage du 02/11/2024 au 30/04/2025	Aide au stage Transport uniquement (200 €/mois) Prise en compte de la demande d'aide au 03/03/2025 (date de dépôt de la demande sur la plateforme) 1 mois et 29 jours du 03 au 31/03/2025 (29 jours) : 187,09 € avril 2025 (200 €/mois) : 200 € soit 387,09 €
R. L.	MÉDECINE GÉNÉRALE (Limoges) 9 ^e année stage du 02/11/2024 au 30/04/2025	Aide au stage Transport uniquement (200 €/mois) Prise en compte de la demande d'aide au 22/02/2025 (date de dépôt de la demande sur la plateforme) 2 mois et 7 jours du 22 au 28/02/2025 (7 jours) : 50 € mars et avril 2025 (200 €/mois) : 400 € soit 450,00 €
Total des aides sollicitées		837,09 €

Une annexe confidentielle reprenant les bénéficiaires est jointe à la présente délibération.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées au Budget départemental, au Chapitre 65, Article 65188, Fonction 418 (fonctionnement).

Pour l'ensemble des propositions.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET